CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Mareyage)

EP3 - Connaissance de l'entreprise

Session 2023

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Mareyage, veuillez visiter :
capmareyage.fr/annales-sujets-et-corriges

Connaissance de l’entreprise

Session 2023

Code sujet **2306-CAP MAR EP3** 1 heure

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Partie 1 — Environnement juridique : le comité social et économique (CSE)
6 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

Partie 2 — Environnement comptable : bilan simplifié et financement d’un investissement
2 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 9

Partie 3 — Environnement économique : facteurs de production et investissement du groupe Océalliance
8 réponses • PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 10, PDF source, p. 11

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Partie 1

None points

Environnement juridique : le comité social et économique (CSE)

Question 1.1

PDF source, p. 2, PDF source, p. 7

> Quelles sont les institutions représentatives du personnel qui ont été remplacées par le Comité Social et Économique (CSE) ?

Le document 1 explique que le CSE remplace les anciennes institutions représentatives élues du personnel. Il en cite trois.

RÉPONSE À RETENIR

Le CSE a remplacé les **délégués du personnel**, le **comité d'entreprise** et le **CHSCT** (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Les délégués syndicaux, qui sont des représentants désignés, ne sont pas remplacés par le CSE.

Question 1.2

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Est-ce qu'un Comité Social et Économique (CSE) doit être mis en place dans l'entreprise BLUE SEA MAREYAGE ? Justifiez votre réponse.

Le document 1 indique que le CSE doit être mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Il faut comparer ce seuil à l'effectif de BLUE SEA MAREYAGE.

RÉPONSE À RETENIR

Oui. BLUE SEA MAREYAGE emploie 18 salariés. Cet effectif atteint et dépasse le seuil de 11 salariés ; un CSE doit donc être mis en place dans l'entreprise.

Question 1.3

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Qui va siéger au Comité Social et Économique (CSE) ?

Le document 1 précise la composition du CSE et ajoute une règle pour les entreprises de moins de 300 salariés. BLUE SEA MAREYAGE emploie 18 salariés.

RÉPONSE À RETENIR

Siègent au CSE l'**employeur**, qui en assure la présidence, et une **délégation du personnel**. Dans une entreprise de moins de 300 salariés comme BLUE SEA MAREYAGE, le délégué syndical, s'il y en a un, est également membre de droit du CSE. L'employeur peut être assisté de collaborateurs.

Question 1.4

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Quelle est la durée du mandat des membres du personnel qui siègent au Comité Social et Économique (CSE) ?

Le document 1 donne la durée normale du mandat et indique qu'un accord collectif peut prévoir une durée différente, comprise dans une fourchette déterminée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Le mandat des membres du personnel élus au CSE dure en principe **quatre ans**. Un accord collectif peut prévoir une durée comprise entre **deux et quatre ans**. Le document précise aussi que la limite de trois mandats successifs ne s'applique pas aux entreprises de moins de 50 salariés ; cette précision concerne le nombre de mandats successifs, pas leur durée.

Question 1.5

PDF source, p. 3, PDF source, p. 8

> Les salariés membres du Comité Social et Économique (CSE) bénéficient d'heures de délégation. Expliquez de quoi il s'agit.

Les heures de délégation constituent du temps que les membres du CSE peuvent utiliser pour exercer leurs fonctions de représentants du personnel. Le document distingue ce crédit du temps passé en réunion ou en formation.

RÉPONSE À RETENIR

Les heures de délégation sont des heures de travail réservées aux membres du CSE pour exercer leur mandat de représentation. BLUE SEA MAREYAGE comptant moins de 50 salariés, le crédit indiqué dans le document est d'au moins **10 heures par mois**. Le temps passé en réunion du CSE ou en formation est rémunéré comme du temps de travail et n'est pas déduit de ces heures.

Question 1.6

PDF source, p. 3, PDF source, p. 8

> De quoi les membres du Comité Social et Économique (CSE) doivent-ils éventuellement être protégés ? Pourquoi ?

Le document 1 indique que les membres de la délégation du personnel bénéficient d'un statut protecteur. Cette protection leur permet d'exercer leur mandat sans subir de représailles en raison de leur rôle de représentants du personnel.

RÉPONSE À RETENIR

Les membres du CSE doivent notamment être protégés contre les sanctions ou le licenciement motivés par l'exercice de leur mandat. Cette protection vise à empêcher les pressions ou les représailles de l'employeur lorsqu'ils représentent les salariés. Le licenciement d'un salarié protégé est soumis à une procédure particulière.

Partie 2

None points

Environnement comptable : bilan simplifié et financement d’un investissement

Question 2.1

PDF source, p. 4, PDF source, p. 9

> À l’aide de vos connaissances et des informations comptables du document 2 page 4, établissez le bilan simplifié au 30/06/2020 de l’entreprise BLUE SEA MAREYAGE.

Démarche : À l’actif, on inscrit les biens et les sommes à recevoir ou disponibles. Les immobilisations comprennent les éléments incorporels, corporels et financiers. Les actifs circulants comprennent les stocks, les créances clients et la trésorerie. Au passif, on inscrit les ressources de l’entreprise : capital et résultat dans les capitaux propres, puis emprunts et autres dettes.

On additionne les trois immobilisations pour obtenir le total des actifs immobilisés. On additionne les marchandises, les créances clients, la banque et la caisse pour obtenir les actifs circulants. La trésorerie indiquée dans le document est bien répartie entre la banque et la caisse. Enfin, on vérifie que le total de l’actif est égal au total du passif.

Le bénéfice de 28 140 € est un résultat positif de l’exercice : il figure donc dans les capitaux propres. Les 70 400 € dus aux banques sont inscrits dans les emprunts.

RÉPONSE À RETENIR

Bilan simplifié au 30/06/2020 de l’entreprise BLUE SEA MAREYAGE

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Actifs immobilisés		**Capitaux propres**	
Immobilisations incorporelles	18 400 €	Capital social	70 000 €
Immobilisations corporelles	84 200 €	Résultat de l’exercice (bénéfice)	28 140 €
Immobilisations financières	32 800 €		
Actifs circulants		**Dettes**	
Stocks	7 200 €	Emprunts	70 400 €
Créances clients	28 600 €	Dettes fournisseurs	34 800 €
Banque	46 400 €	Autres dettes	16 860 €
Caisse	2 600 €		
Total Actif	**220 200 €**	**Total Passif**	**220 200 €**

Le bilan est équilibré : le total de l’actif est égal au total du passif.

Question 2.2

PDF source, p. 4, PDF source, p. 9

> Si le banquier refuse de financer cet investissement, indiquez par quels autres moyens monsieur VICTOR peut-il le financer. Citez deux moyens.

Démarche : Si la banque refuse le prêt, l'entreprise peut chercher un financement qui ne repose pas sur un nouvel emprunt bancaire. Deux exemples possibles sont l'autofinancement et le crédit-bail. Pour l'autofinancement, il faut toutefois vérifier que l'entreprise conserve assez de trésorerie pour ses dépenses courantes.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. **L'autofinancement :** utiliser des ressources propres de l'entreprise, par exemple une partie des bénéfices conservés, pour payer l'investissement.
> 2. **Le crédit-bail :** louer les tapis automatiques et payer des loyers ; le contrat peut prévoir la possibilité d'acheter le matériel à son terme.

Partie 3

None points

Environnement économique : facteurs de production et investissement du groupe Océalliance

Facteur travail

Question 3.1

PDF source, p. 10

> Pour réaliser sa production, une entreprise utilise deux facteurs de production : le facteur travail et le facteur capital. Donnez une définition du facteur travail.

Le facteur travail correspond à la contribution humaine utilisée par l'entreprise pour produire. On peut le décrire par les personnes qui travaillent et par leur activité.

RÉPONSE À RETENIR

Le **facteur travail** désigne l'ensemble des personnes qui participent à la production et le travail qu'elles fournissent, avec leurs efforts et leurs compétences.

Facteur capital

Question 3.1

PDF source, p. 10

> Pour réaliser sa production, une entreprise utilise deux facteurs de production : le facteur travail et le facteur capital. Donnez une définition du facteur capital.

Le facteur capital correspond aux moyens matériels utilisés par l'entreprise pour produire, par exemple les locaux, les machines et les équipements.

RÉPONSE À RETENIR

Le **facteur capital** désigne les biens et équipements utilisés pour produire, notamment les locaux, les machines et le matériel de l'entreprise.

Question 3.2

PDF source, p. 5, PDF source, p. 10

> Quel investissement a été réalisé par le groupe Océalliance ? Trois réponses attendues.

Le document 3 indique que le groupe investit dans un nouvel atelier de marée et énumère les équipements associés. Trois éléments peuvent être distingués : l'atelier, le tapis automatique et les autres équipements de travail.

RÉPONSE À RETENIR

- Un nouvel atelier de marée d'environ **1 000 m²**, installé dans une concession de la chambre de commerce.
- Un **tapis automatique**.
- Des **tables de travail** et des appareils pour chauffer les bottes et les vêtements.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 3.3

PDF source, p. 5, PDF source, p. 10

> L'investissement réalisé par le groupe Océalliance lui a permis d'agir sur le facteur travail ou sur le facteur capital ? Justifiez votre réponse.

Pour déterminer le facteur concerné, on regarde si l'investissement porte sur des moyens matériels de production ou sur le travail des personnes. L'atelier et les équipements sont des moyens matériels.

RÉPONSE À RETENIR

L'investissement agit sur le **facteur capital**, car il porte sur un nouvel atelier et des équipements matériels, comme le tapis automatique et les tables de travail. Il vise aussi à améliorer les conditions de travail, mais les biens concernés relèvent du capital.

Question 3.4

PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 11

> Quels sont les effets bénéfiques de cet investissement attendus par le groupe Océalliance ? Deux réponses attendues.

Le document donne les deux effets attendus : le développement commercial et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

RÉPONSE À RETENIR

- Permettre au groupe de **se développer commercialement**, notamment en développant de nouveaux marchés.
- Offrir aux salariés de **meilleures conditions de travail**.

Question 3.5

PDF source, p. 6, PDF source, p. 11

> Le groupe Océalliance réalise 30 % de son activité à l'exportation. Donnez une définition du terme « exportation ».

Le document cite les ventes de produits de la mer vers l'Espagne et le Portugal. Elles illustrent la vente de produits à des clients situés dans un autre pays.

RÉPONSE À RETENIR

Une **exportation** est la vente de biens ou de services par une entreprise à des clients situés dans un autre pays. Les ventes de produits de la mer vers l'Espagne et le Portugal sont des exportations.

Question 3.6

PDF source, p. 6, PDF source, p. 11

> Quel effet cet investissement devrait-il avoir sur l'emploi ?

Le document précise que 16 salariés travaillent actuellement aux Sables et que le directeur espère embaucher dans les années à venir. Il s'agit d'embauches espérées, et non d'embauches déjà réalisées d'après le texte.

RÉPONSE À RETENIR

L'investissement devrait favoriser une **augmentation de l'emploi** : le groupe espère embaucher dans les années à venir. Le document indique que 16 salariés sont actuellement basés aux Sables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 3.7

PDF source, p. 6, PDF source, p. 11

> Quel nouveau service a vu le jour ? En quoi consiste-t-il ?

Le document nomme le nouveau service et précise quels clients peuvent l’utiliser ainsi que la façon dont ils achètent.

RÉPONSE À RETENIR

Le nouveau service est le **« Cash and carry »**. Il permet aux restaurateurs et aux poissonniers de venir acheter directement les produits au guichet créé dans l’atelier de la criée.

Sujet : https://www.metiers-alimentation.ac-versailles.fr/IMG/pdf/sujet_ep3_20-127.pdf

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Mareyage, classés par épreuve et par année :
capmareyage.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Mareyage reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capmareyage.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.